



Office de Tourisme de L'ORIENTE
Régie dotée de la seule autonomie
financière (SERVICE PUBLIC
ADMINISTRATIF)

DELIBERATION N°

2026-10-OT

DELIBERATION DU CONSEIL D'EXPLOITATION

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200045162-20260613-2026-10-OT-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2026

SEANCE DU 13/06/26

L'an deux mille vingt-six et le treize juin à 17H00, les membres du Conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme de L'ORIENTE se sont réunis en session ordinaire en nombre prescrit par la loi, à la MAISON DE LA NATURE, sur convocation du Président de la communauté de communes de L'ORIENTE, conformément aux statuts de la régie.

NOMBRE DE VOTANTS

POUR : 6

CONTRE : 0

NULS : 0

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 6

Ont pris part à la délibération :

Anthony ALESSANDRINI, Dominique LUCIANI, Claire GRISCELLI, Jean-Luc BIAGGIONI,
Corinne ANGELI, Severin MEDORI

Date de la convocation : 05/06/2026 **par courrier électronique**

OBJET : AVIS RELATIF AU BP 2026

Conformément aux articles L. 2121-15 et L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Madame CORINNE ANGELI, membre du Conseil d'Exploitation, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

VU :

- Le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.1412-1, L.2221-1 et suivants, et R.2221-1 et suivants relatifs aux régies dotées de la seule autonomie financière ;
- La délibération du conseil communautaire en date du 31/12/2025 portant création de la régie OFFICE DE TOURISME DE L'ORIENTE ;
- La délibération du conseil communautaire n°2026-21 en date du 13/06/26 validant la composition du conseil d'exploitation ;



Office de Tourisme de L'ORIENTE
Régie dotée de la seule autonomie
financière (SERVICE PUBLIC
ADMINISTRATIF)

DELIBERATION N°

2026-10-OT

DELIBERATION DU CONSEIL D'EXPLOITATION

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200015162-20260613-2026-10-OT-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2026

- La délibération n°2026-06-OT du conseil d'exploitation en date du 13/06/26 validant l'élection du président et vice-président de la régie ;

- Le projet de budget primitif de la régie pour l'exercice 2026 présenté par le directeur de la régie ;

CONSIDÉRANT :

- Que le conseil d'exploitation est consulté pour avis sur le budget primitif avant son adoption définitive par le conseil communautaire ;
- Que le budget primitif de l'exercice 2026 a été présenté en séance par le directeur de la régie ;

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Exploitation,

✓ ÉMET UN AVIS FAVORABLE SUR :

- Le projet du budget primitif 2026 de la régie, joint en annexe, établi sur la base d'un montant prévisionnel de dotation ;
- Prend acte des éléments de présentation et des hypothèses retenues pour l'élaboration du budget ;

✓ DIT :

Que le présent avis sera transmis au président de la communauté de communes afin d'être soumise au conseil communautaire pour approbation définitive du budget primitif 2026.



Office de Tourisme de L'ORIENTE
Régie dotée de la seule autonomie
financière (SERVICE PUBLIC
ADMINISTRATIF)

DELIBERATION N°

2026-10-OT

DELIBERATION DU CONSEIL D'EXPLOITATION

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200045162-20260613-2026-10-OT-BF

Accusé certifié exécutoire

OBJET: AVIS RELATIF AU BP 2026

NOMS & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	POUVOIR A : NOM ET PRENOM	SIGNATURE TITULAIRE POUVOIR
Alexandre Dali	X					
Corinne Augelli	X					
Lucienne Jomay	X					
Bi AGGIORI	X					
MEJORI S	X					
Romain Mounier	X					
Georgette Chau	X					

Fait et délibéré à Aleria, les jour, mois et an que dessus,

Le Président du conseil d'exploitation,

